

Mairie d'Ensues la Redonne
 DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
 ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Prestations de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)

N°2025/134

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée multi-attributaire pour assurer les prestations de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)

DECIDE

Article 1 : de signer les actes d'engagement avec les trois sociétés retenues dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaire :
MD2 - La Grande Pyramide - Zac de la Salle le Centre - 13047 ISTRES
AW CROISSANCE - 96, rue Paradis - 13006 MARSEILLE
LE VIGILANT SECURITE PRIVEE - 55, allée Jean Jacques Rousseau - 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

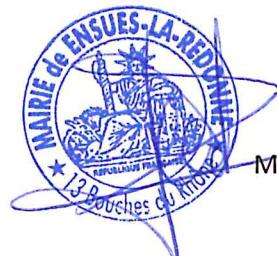
Article 2 Le marché est conclu à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an ferme reconductible TROIS fois par expresse reconduction, pour une durée d'un an, sans que la durée maximale ne puisse excéder 48 MOIS.

Article 2 : Le montant est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement

Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
 Le 29 décembre 2025



Le Maire,
 Michel ILLAC